AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200040509-20240411-DC2024018-AU en date du 11/04/2024 ; REFERENCE ACTE : DC2024018



DECISION DU PRESIDENT N° 2024-018

7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA CRECHE « LE PETIT BOSQUET » A CREST – ANNÉE 2024

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la crèche « Le Petit Bosquet » à Crest une demande de subvention peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la crèche « Le Petit Bosquet » à Crest et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

			Recettes prévisionnelles sur les montants HT			
Pôle Petite Enfance, Enfance et Jeunesse	Regroupement	Montant HT	CAF	%	CCCPS	%
Crèche Le Petit Bosquet à Crest	Amégement / Mobilier / Matériel	3 157 €	2 525 €	80%	631 €	20%
	Confort d'été	7 206 €	5 765€	80%	1 441 €	20%
	Numérique	800€	640 €	80%	160€	20%
	Aménagement extérieur	2 500 €	2 000 €	80%	500 €	20%
	TOTAL	13 663 €	10 930 €			2 733

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 1 1 AVR. 2024

Affichée le 11 AVR. 2024

Denis BENON

Président

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

chemin des Jeurs - 26400 Aouste sur Sye

30)4 75 48 03 89 @ accueil@cccps.fr @ www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE